

COMPTE RENDU DU 24 SEPTEMBRE 2019

Le vingt-quatre septembre deux mil dix-neuf à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick Gabriel, Premier Adjoint au Maire.

Date de convocation : 16/09/2019

Nombre de conseillers en exercice : 8

Nombre de conseillers délibérant : 10

Présents : Patrick Gabriel, Adjoint, Jean-François Grizard, Adjoint, Isabelle Alliot, Virginie Bernard, Thierry Finet, David Provost, Jean-Marie Sanlaville, Jacques Valin.

Représentés : Caroline Chapelle (pouvoir à Jean-Marie Sanlaville) et Sylvette Gonnon (pouvoir à Jean-François GRIZARD).

Absents excusés : Georges Grévoz, Maire et Viviane Courbière

Absents : Xavier Taveneau

Secrétaire de séance : Jean-Marie Sanlaville

Le Premier Adjoint au Maire remercie les participants et ouvre la séance.

Le compte-rendu de la séance du 21 juin 2019 est accepté à l'unanimité.

1 – Règlement du Lotissement le Clos des Vignes 2 modificatif (2019-021)

Rapporteur : M. Patrick GABRIEL

M. Patrick GABRIEL rappelle au conseil municipal que lors de la séance du 21 juin 2019, le conseil municipal a adopté le règlement pour le futur lotissement « Le Clos des Vignes 2 » - Rue du Clos Gerbon, qui fixe les règles de constructibilité et d'aménagement pour les différentes habitations à venir.

Une modification a été apportée en ce qui fixe les règles de constructibilité et d'aménagement pour les différentes habitations à venir, à savoir la possibilité de construire des habitations de plain-pied et non seulement en R+1.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte la révision du règlement tel qu'annexé à la présente délibération.

2 – Restitution par la communauté d'Agglomération de la compétence « création ou aménagement et entretien de la voirie » à la commune de Lacenas – Approbation du Procès-verbal de restitution (2019-022)

Rapporteur : M. Patrick GABRIEL

Par délibération n°15/149 en date 28 septembre 2015, le conseil communautaire a défini d'intérêt communautaire au titre de la compétence « création ou aménagement et entretien de la voirie » les voiries communales et places publiques des communes de Blacé, Cogny, Denicé, Jarnioux, Le Perréon, Liergues, Montmelas-Saint-Sorlin, Saint-Cyr-le-Château, Saint-Julien, Salles-Arbuissonnas et Vaux-en -Beaujolais ainsi que l'ensemble des voiries publiques communales

situées dans les zones d'activités économiques communautaires, selon la liste et le plan annexés à la délibération.

La compétence de « création ou aménagement et entretien de la voirie » a ainsi été reprise par les communes d'Arnas, Gleizé, Jassans-Riottier, Lacenas, Limas, Rivolet, Saint Etienne-des-Oullières, Villefranche-sur-Saône et Ville-sur-Jarnioux.

La reprise de la compétence par la commune est constatée par un procès-verbal de restitution des biens, établi entre la CAVBS et la commune.

Ainsi, vu

- La délibération de l'agglomération n°15/149 en date 28 septembre 2015
- L'article L5211-25-1 du CGCT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : **APPROUVE** les termes du procès-verbal de restitution des biens relatifs à la compétence de « création ou aménagement et entretien de la voirie » à la commune de Lacenas, procès-verbal joint en annexe de la présente délibération.

Article 2 : **AUTORISE** le Premier Adjoint à le signer, en raison du Maire empêché.

3 – Subvention plantations de haies M. Alain PEZENNEAU (2019-023)

Rapporteur : M. Jean-François GRIZARD

M. Jean-François GRIZARD explique au conseil municipal qu'une demande de subventions en vue de plantations de haies a été adressée par M. Alain PEZENNEAU. Celui-ci a transmis en mairie un dossier explicatif de son projet et s'est vu attribuer une aide par La Fédération des chasseurs du Rhône. Il demande à la commune une aide pour l'achat des manchons, un devis est fourni pour un montant d'environ 90 € TTC.

M. Valin trouve cette demande peu sensée, vu le faible montant demandé, et cela est-il vraiment d'intérêt général ? Cela ne pourrait-il pas devenir un précédent, chaque exploitant ne va-t-il pas demander ce type d'aide pour de tels projets ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 1 abstention,

DECIDE d'attribuer une subvention de 90 € à M. Alain PEZENNEAU pour son projet de plantations de haies ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2019

4 – Départ en retraite d'un agent (2019-024)

Rapporteur : M. Patrick GABRIEL

Monsieur Patrick Gabriel rappelle au conseil municipal qu'un agent communal a fait valoir ses droits à la retraite cette année. Il est prévu d'organiser une petite réception pour l'occasion le vendredi 04 octobre 2019.

Un cadeau de départ lui sera remis à ce moment au nom de la commune, et il est nécessaire d'en fixer le montant par délibération pour que la Trésorerie puisse régler la facture.

Il est proposé de lui offrir des chèques-cadeaux multi-enseignes pour cette valeur.

Cette dépense sera être réglée au budget primitif 2019 – Section de Fonctionnement – Article 6232.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer des bons cadeaux d'une valeur de 500 € à l'occasion du départ en retraite d'un agent communal,
- **DIT** que cette dépense sera réglée au Budget Primitif 2019 - Section de Fonctionnement – Article 6232.

4 – Décision modificative N°02-2019 (2019-025)

Rapporteur : M. Patrick GABRIEL

Vu l'article L.1612-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération N°2019-013 du conseil municipal en date du 03 avril 2019 approuvant le Budget Primitif,

Compte-tenu de la nécessité de modifier les crédits budgétaires tant en section de fonctionnement que pour la section d'investissement,

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget.

Monsieur Patrick Gabriel, Adjoint, demande au Conseil municipal de valider les modifications au BP 2019 induites par la nécessité d'inscrire des crédits à ces comptes,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **ACCEPTE** la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 615231 : Voirie		5 000.00 €		
D 6237 : Publications		660.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère gén.		5 660.00 €		
D 6411: Personnel titulaire	3 200.00 €			
D 6413: Personnel non titulaire		7 500.00 €		
D 6451: Cotisations à l'URSSAF		1 500.00 €		
D 6453 Cotisations caisses de retraite	2 000.00 €			
D 6455: Cotisations assurance personnel		580.00 €		
TOTAL R 012 : Charges de personnel	5 200.00 €	9 580.00 €		
D 675 : Plus/moins-values cession d'immo	580.00 €			
TOTAL D 014 : Atténuation de produits	580.00 €			

D 023 : Virement section d'investissement		26 470.00 €		
TOTAL D 023 : Virt à la section d'Inv.		26 470.00 €		
R 70311 : Concessions dans les cimetières			137.00 €	
R 7083 : Locations diverses(-immeub)			80.00 €	
TOTAL R 70 : Prod des services du domaine			217.00 €	
R 7318 : Autres impôts locaux ou assimilés			870.00 €	
R 7321 : Fiscalité reversée entre CL		131 414.00 €		
R 73211 : Attribution de compensation			131 414.00 €	
TOTAL R 73 : Impôts et Taxes		131 414.00 €		132 284.00 €
R 7482 : Compens. perte taxe addit. mutation			34 378.00 €	
R 7488 : Autres attributions et participations			120.00 €	
TOTAL R 74 : Dotations et participations			34 498.00 €	
R 7788 : Produits exceptionnels divers			345.00 €	
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels			345.00 €	
Total	5 780.00 €	41 710.00 €	131 414.00 €	167 344.00 €

INVESTISSEMENT

D 20422 : Privé : Bâtiments et instal.	180.00 €			
TOTAL D 20 : Immo incorporelles	180.00 €			
D 2116 : Cimetières		9 315.00 €		
D 21312 : Bâtiments scolaires	1 200.00 €			
D 21312/op16 : Bâtiments scolaires		1 200.00 €		
D 21318 : Autres bâtiments publics		1 210.00 €		
D 2132/op.18 : Immeubles de rapport		5 000.00 €		
D 2151 : Réseaux de Voirie		35 000.00 €		
D 2151/op.17 : Réseaux de Voirie	2 170.00 €			
D 21533 : Réseaux câblés		7 220.00 €		
TOTAL D 21 : Immo corporelles	3 370.00 €	58 945.00 €		
R 1323 : Départements			28 925.00 €	
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement			28 925.00 €	
R 021 : Virt de la section de Fonctionnement			26 470.00 €	
TOTAL R 021 : Virt de la Sect de Fonct			26 470.00 €	
Total	3 550.00 €	58.945.00 €		55 395.00 €
Total Général		91.325.00 €		91 325.00 €

5 – Attribution de subvention au RASED (2019-026)

Rapporteur : M. Patrick GABRIEL

M. Patrick Gabriel rappelle au conseil que tous les ans une subvention de fonctionnement de 1 € par élève est attribuée au RASED Anse-Gleizé (Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté) qui intervient sur les écoles de 9 communes du secteur dont Lacenas. Pour cette année la subvention s'élèverait à 90 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTE** d'attribuer une subvention de 90 € au RASED Anse-Gleizé,
- **DIT** que cette dépense sera réglée à l'article 6574.

QUESTIONS DIVERSES

Déclaration d'intention d'aliéner :

Six déclarations d'intention d'aliéner sont parvenues en mairie. La CAVBS a été informée que le conseil municipal n'a pas l'intention de faire appliquer le droit de préemption urbain sur les dossiers suivants :

- La vente d'un terrain cadastré A n° 1445 sis 184 Rue du Clos Gerbon appartenant à FONCIER CONSEIL,
- La vente d'un terrain cadastré A n° 314-572-573-574 sis 24 Impasse du Bourg appartenant à FONCIERE 3 (Lot 1 et 1b),
- La vente d'un terrain cadastré A n° 314-572-573-574 sis 24 Impasse du Bourg appartenant à FONCIERE 3 (Lot 2),
- La vente d'une dépendance cadastrée A n° 1384 sise 24 Impasse du Bourg appartenant à la SARL FONCIERE 3,
- La vente d'une maison cadastrée A n° 1385 sise 24 Impasse du Bourg appartenant à la SARL FONCIERE 3,
- La vente d'une maison cadastrée B n° 1156 et 1159 sise 33 Route du Bois des Luti appartenant à M RODRIGUES Jérôme et Mme GOIJAT Emilie.

Informations CAVBS

La CAVBS nous a adressé un projet de Convention Intercommunal du Logement (CIL) pour avis. Après discussion le conseil ne souhaite pas émettre d'avis, la commune n'étant pas concernée.

Groupement de commandes mise en fourrière

La mairie de Villefranche nous propose de constituer un groupement de commande pour la mise en fourrière des animaux errants domestiques. Notre avis doit leur parvenir pour le 27/09/2019. Un courrier de réponse leur sera adressé leur faisant part que le conseil n'est pas intéressé.

Courrier de M. Pezenneau Alain

Lecture d'un courrier de M. Alain Pezenneau concernant l'état du lavoir du Morgon.

Courrier de la Boule Fraternelle

La Boule Fraternelle a informé par courrier la dissolution de l'association. 7 joueurs restant vont rejoindre l'association de Denicé, il est demandé si le terrain et la buvette pourront continuer à être utilisés pour des entraînements et des manifestations. Le conseil n'y voit pas d'objection et précise qu'une convention d'utilisation sera faite avec l'association de Boules de Denicé.

Courrier de la Classe en 0

M. Patrick Gabriel donne lecture d'un courrier de la Classe en 0 concernant une demande de subvention complémentaire pour prise en charge des frais de chauffage du cuvage, soit 1300 € pour la fête des conscrits 2020.

Il est rappelé qu'une subvention communale de 500 € sera attribuée à cette classe comme cela se fait pour la classe de l'année.

M. David Provost dit qu'il faut rester cohérent avec ce qui a été fait précédemment.

Il est proposé que la salle d'animation soit mise à disposition gratuitement pour la remise des cocardes, si cela peut limiter les frais de chauffage du cuvage. Un courrier de réponse sera fait.

Des visites de conformité seront réalisées le samedi 05 octobre 2019 à partir de 10h30 (M. Patrick Gabriel avec M. Jacques Valin ou Mme Isabelle Alliot).

Le Repas des anciens se tiendra à la Ruisselière le mercredi 18 décembre à midi. Les invitations seront adressées aux personnes de plus de 75 ans avec la possibilité de participer au repas ou de recevoir un colis.

Saucisson au gène du Comité des Fêtes le 6 octobre.

Vente de flammekueche par la classe en 6 le 29 septembre.

M. Patrick Gabriel a rencontré Mme Armelle Chevalier de la Bibliothèque de Denicé, elle l'a informé avoir des livres à disposition pour les enfants nés en 2018 et souhaitait savoir comment nous allions leur remettre.

Il est proposé que la remise se fasse lors des vœux. Un courrier personnel devra être adressé aux familles.

M. Grizard informe que l'Entreprise Georges procédera aux travaux d'élagage mi-octobre.

Le bassin de rétention devant la pharmacie est dans un état pitoyable, cela sera signalé à la SEMCODA.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Patrick GABRIEL lève la séance à 21 h 20.